

ATTESTATION

Je soussigné Renaud Verstraete, Notaire à Auderghem, atteste que :

L'association des copropriétaires de la Résidence "BEMELSTRAAT 28"

a vendu le bien ci-dessous décrit à :



aux termes d'un acte de vente reçu par mon ministère, en date de ce jour :

DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE- quatrième division

Dans un immeuble à appartement dénommé « Résidence La Tourterelle », sur et avec terrain, sis **Rue du Bemel numéro 28**, cadastré selon titre section B numéro 48 N 7 pour une superficie de dix-sept ares trente centiares (17 a 30 ca) et suivant extrait de matrice cadastrale récent section B, numéro 0048N7P0000, pour une même superficie.

Le studio, étant l'ancienne conciergerie, située au rez-de-chaussée, comprenant :

En propriété privative et exclusive : hall, toilette, living, salle-de-bain, cuisine, chambre.

En copropriété et indivision forcée : trois mille sept cent septante-neuf / cent millièmes (3.779/100.000) des parties communes dont le terrain.

Numéro parcellaire réservé : 0048N7 P0031

La présente attestation est délivrée en attendant la remise de l'expédition de l'acte après réalisation des formalités administratives en matière d'enregistrement et de transcription hypothécaire.

Fait à Auderghem, le 12 juin 2026

